



LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

RAPPORT ANNUEL 2010

INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

Établissement public national

Agence de la Polynésie française

21, rue du Docteur Cassiau
98714 Papeete
Tél. (00.689) 50.65.00
Fax (00.689) 50.65.03

Siège

164, rue de Rivoli
75001 PARIS
Tél. (00.33) 1.53.44.41.41
Fax (00.33) 1.44.87.99.62

Sommaire

I	La balance des paiements de la Polynésie française	5
	1 - SYNTHÈSE.....	5
	2 - COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	6
	3 - COMPTE FINANCIER	11
II	Les tableaux statistiques	14
III	La méthodologie de la balance des paiements	17
	1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA BALANCE DES PAIEMENTS	17
	2 - CONCEPT ET DÉFINITIONS CLÉS.....	18
	3 - SOURCES STATISTIQUES	19
	4 - PRINCIPALES RUBRIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS	20

ENCADRÉ

Encadré - Les versements publics nets	11
---	----

I La balance des paiements de la Polynésie française

1 - SYNTHÈSE

La Polynésie française s'est de nouveau inscrite en marge du processus de redressement de l'économie mondiale. Forte et rapide en 2009, la dégradation s'est poursuivie en 2010 mais de manière moins prononcée.

Un compte des transactions courantes à l'équilibre

Sous l'effet de la détérioration du solde des biens, le solde des transactions courantes diminue significativement par rapport à celui dégagé en 2009 (13 milliards de F CFP), revenant juste à l'équilibre.

Malgré le repli de l'activité économique, les importations en valeur progressent de près de 8 milliards de F CFP, en raison de l'effet négatif des taux de change et de la montée des cours des matières premières. Ce mouvement, lié à une augmentation modérée des exportations de produits locaux, conduit à une détérioration du solde de la balance des biens.

Parallèlement, les résultats du tourisme étant toujours en retrait, l'excédent de la balance des services ne retrouve pas le niveau d'avant 2009. Il s'améliore très légèrement, grâce à de meilleures recettes du transport aérien.

Le solde des revenus et transferts courants est pratiquement inchangé.

Une diminution importante des sorties nettes de capitaux

Le mouvement de sorties nettes de capitaux enregistré en 2009 ne s'est pas poursuivi en 2010. Les transactions sur les titres émis par les non-résidents (investissements de portefeuille) portent en effet sur des volumes en nette diminution et sont quasiment à l'équilibre tandis que les ménages et les entreprises réduisent leurs avoirs détenus à l'extérieur (autres investissements).

Tableau 1 : Principaux postes de la balance des paiements (soldes)

<i>En millions de F CFP</i>	2008 (1)	2009 (1)	2010
Compte des transactions courantes (I) dont	-7 381	13 201	163
Biens	-159 360	-132 934	-147 941
Services	38 516	27 263	28 692
Revenus	54 681	53 447	54 592
Transferts courants	58 782	65 425	64 820
Compte de capital (II)	1	0	-65
Capacité / besoin de financement du territoire (III) = (I) + (II)	-7 380	13 201	98
Compte financier dont	-10 097	-21 578	10 109
Investissements directs (IV)	-1 310	207	502
Investissements de portefeuille (V)	-9 487	-10 897	-175
Solde de la balance de base (VI) = (III) + (IV) + (V)	-18 177	2 511	425
Autres investissements	700	-10 888	9 783
Erreurs et omissions	17 477	8 377	-10 207
<i>Pour mémoire PIB (2006)</i>	<i>536 344</i>	<i>536 344</i>	<i>536 344</i>

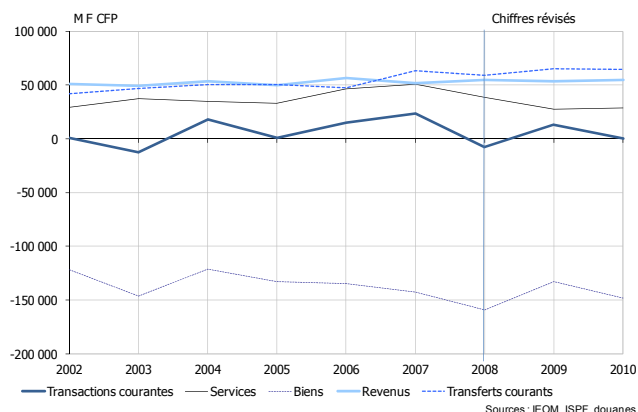
(1) Chiffres révisés

Sources : IEOM, ISPF

2 - COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES

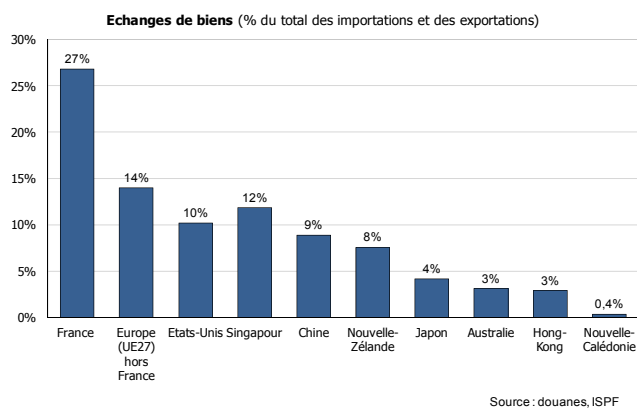
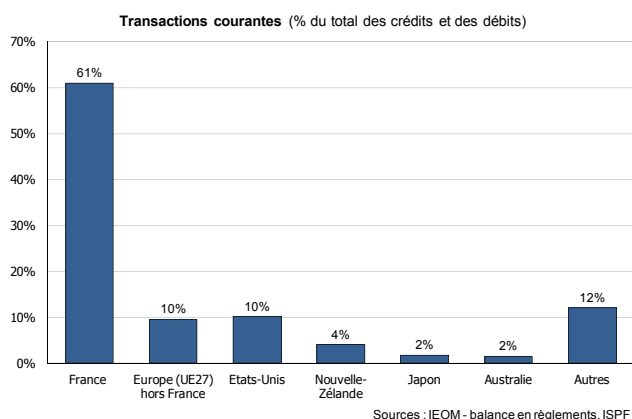
La balance des transactions courantes s'affiche à l'équilibre en 2010 (163 millions de F CFP), après un excédent enregistré en 2009 (13 201 millions de F CFP). La dégradation du solde des transactions courantes est imputable à une détérioration de la balance des biens, non compensée par les variations des soldes des services et des revenus. Le solde des transferts courants, pour sa part, reste largement excédentaire.

Graphique 1 : Principaux soldes du compte des transactions courantes



Principal partenaire de la Polynésie française, la France représente 61 % de ses transactions courantes et 29 % de ses échanges de biens en 2010. Les autres pays de l'Union européenne (respectivement 10 % et 14 %) et les États-Unis (10 % pour chacun des postes) sont également très présents. Des pays de la zone Asie-Pacifique, tels que l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Singapour et la Chine, ont des échanges commerciaux soutenus avec la Polynésie française.

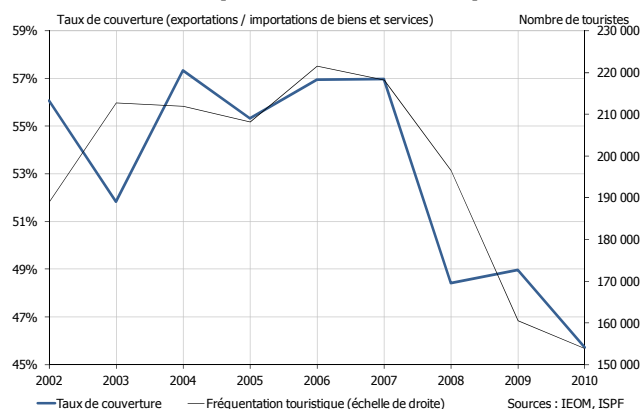
Graphiques 2 et 3 : Répartition géographique des échanges de biens et des flux de transactions courantes (% du total des crédits et des débits)



2-1 Biens et services

En 2010, le taux de couverture des importations de biens et services par les exportations s'établit à un niveau historiquement bas, à 45,7 % contre 49 % l'année précédente. La légère amélioration enregistrée l'année précédente ne s'est donc pas confirmée. Si la dégradation de fond est à relier à la baisse continue de la fréquentation touristique, le repli de l'année tient essentiellement à la forte hausse en valeur des importations de biens liée au raffermissement des cours des matières premières, notamment du pétrole, et à l'appréciation des devises des principaux partenaires de la Polynésie française par rapport au franc pacifique.

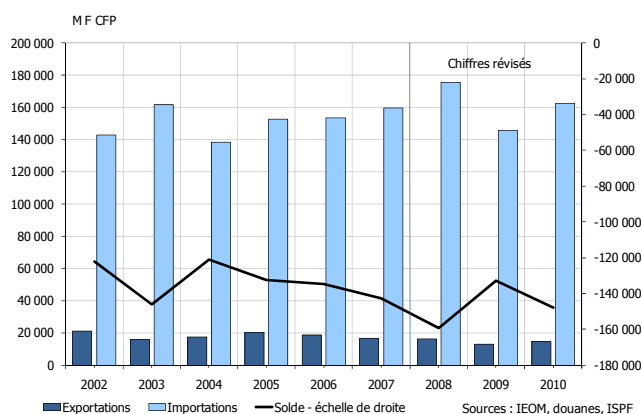
Graphique 4 : Taux de couverture des importations par les exportations et fréquentation touristique



2-1-1 Biens

L'alourdissement du déficit de la balance des biens, de 133 milliards de F CFP en 2009 à 148 milliards en 2010 est essentiellement le fait de la hausse des importations en valeur de 7,8 milliards de F CFP, alors que les exportations ne progressent que de 1,3 milliard de F CFP.

Graphique 5 : Echanges de biens



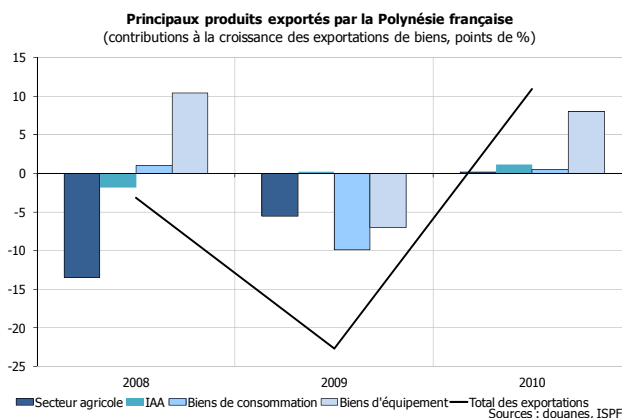
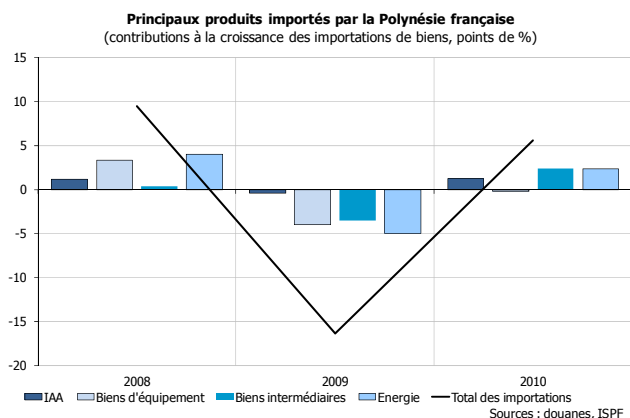
Cet alourdissement du poste des importations de biens est la conséquence d'un effet de change négatif et de la hausse des cours des matières premières. En volume en revanche, ce poste est pratiquement inchangé, aucune reprise n'ayant été amorcée après le fort repli de 2009, en raison de la morosité ambiante de la conjoncture économique.

Les principaux postes d'importations concernés sont les produits énergétiques et les biens agroalimentaires qui, en cumul, contribuent aux deux tiers de l'évolution en valeur ; l'appréciation des cours du pétrole (près de 30 % en moyenne sur un an) et du blé (respectivement près de 30 % et 10 % en moyenne sur un an) en est la cause principale.

On note aussi une forte croissance des dépenses d'avitaillement qui contribuent pour plus de la moitié à la dégradation observée résultant principalement des effets prix.

Les exportations, pour leur part, croissent de 10,8 % sur l'année. Ce bon résultat provient essentiellement (pour 75 %) d'une opération exceptionnelle, la vente d'un navire de croisière (1,5 milliard de F CFP) par un armateur local. Des performances appréciables sont recueillies sur quelques segments (+ 26 % sur les poissons, + 39 % sur le monoï, + 19 % sur les nacres...). En revanche, les recettes des ventes de perles brutes, qui représentent un peu plus de la moitié des exportations totales, reculent de 1,5 % malgré des volumes en hausse (+ 4,6 %), en raison du cours de la perle brute qui demeure au plus bas.

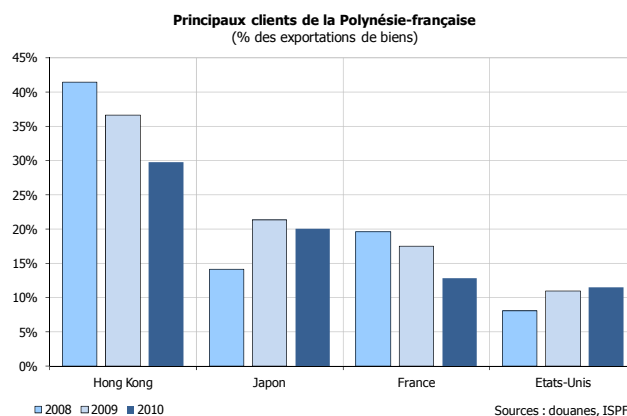
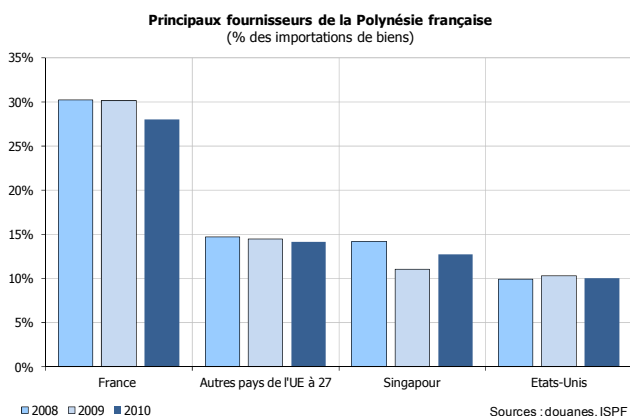
Graphiques 6 et 7 : Echanges de biens par produits (contributions à la croissance)



NB : la perliculture est rattachée au secteur primaire.

La France conserve son rang de premier fournisseur de la Polynésie française, concentrant un tiers de ses importations. Elle est suivie par les autres pays de l'Union européenne (14 %) et Singapour (13 %) qui alimente le pays en hydrocarbures et dont la part progresse donc. Les marchés à l'exportation les plus importants sont Hong Kong (29,8 %) et le Japon (20 %), premiers acheteurs de la perle polynésienne (90 % du total des perles brutes exportées en 2010).

Graphiques 8 et 9 : Echanges de biens par pays

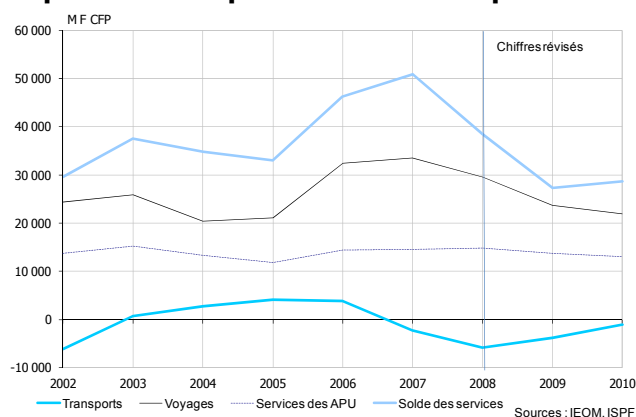


Nb. La baisse importante de l'ensemble des parts des principaux clients est due à l'exportation du navire de croisière à un pays tiers

2-1-2 Services

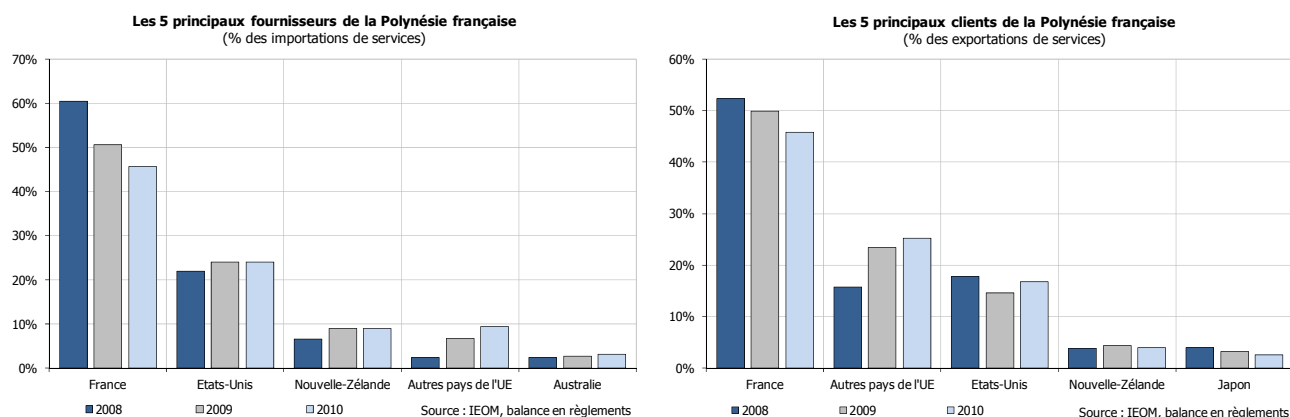
Après une baisse significative en 2009 (11 milliards de F CFP), l'excédent de la balance des services se redresse d'un milliard de F CFP en 2010 pour s'établir à 29 milliards de F CFP, la baisse du solde des voyages étant compensée par les bons résultats des transports. Par conséquent, le taux de couverture des dépenses par les recettes s'élève ainsi à 150 % contre 145 % en 2009.

Graphique 10 : Principaux soldes du compte des services



Comme pour les biens, la France reste le premier partenaire de la Polynésie française malgré un recul depuis plusieurs années, avec 46 % de ses recettes et dépenses de services en 2010. A l'inverse, les échanges de services avec les Etats-Unis (17 % des recettes et 24 % des dépenses) et avec les autres pays de l'Union européenne (25 % des recettes et 9 % des dépenses) sont en progression. L'appréciation de la devise américaine par rapport au Franc Pacifique – à son plus bas niveau au mois de juin 2010 – a favorisé le retour de la clientèle touristique américaine, qui avait chuté en 2009, et a conduit à l'augmentation des échanges de services avec les Etats-Unis.

Graphiques 11 et 12 : Echanges de services par pays



• Les voyages

Le tourisme occupe une place primordiale dans l'économie polynésienne et cette activité se traduit par un excédent significatif de la ligne « voyages ». Néanmoins, le repli de la fréquentation touristique, ininterrompu depuis 2006, pèse sur les recettes touristiques (- 4 % en 2010 après - 11 % en 2009). Ce mouvement est accentué par la hausse des dépenses des résidents polynésiens à l'étranger qui continuent de croître mais à un rythme inférieur à celui de l'année précédente (2 % contre 9 % en 2009). Le solde de la ligne « voyages » se réduit donc de nouveau de 1,8 milliard de F CFP en 2010 après 5,8 milliards en 2009, pour atteindre 21,9 milliards de F CFP.

• Les transports

Le déficit structurel du solde des « transports » se réduit encore à 1,1 milliard de F CFP en 2010, (après un solde de - 3,8 milliards en 2009 et - 5,8 milliards en 2008), grâce essentiellement à l'augmentation des recettes du transport aérien.

Malgré le recul du nombre de passagers aériens internationaux (- 3,6 % en 2010), le solde positif dans le transport aérien croît de 2,6 milliards de F CFP sur l'année. Cette amélioration provient de la progression du volume de fret (+ 6,7 %) et du développement de l'activité de la compagnie aérienne locale, Air Tahiti Nui (ATN). En effet, par la revalorisation de la surtaxe carburant sur les billets d'avion et par le développement de son activité affrètement et vols charters, ATN a augmenté ses recettes en 2010.

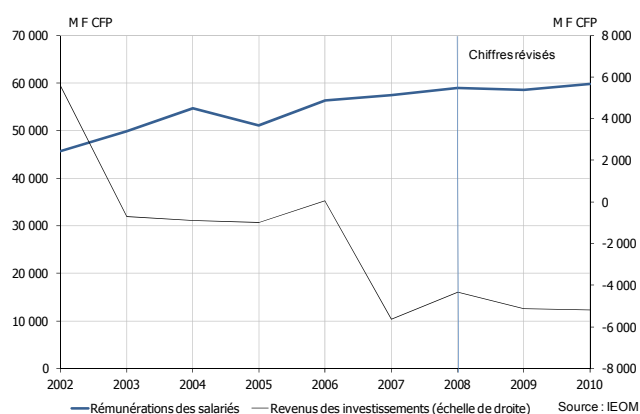
Le déficit du transport maritime se réduit légèrement grâce à la diminution d'escales de navires en lien avec la stratégie de rationalisation engagée par les armateurs internationaux.

2-2 Revenus

Le poste des revenus, constitué essentiellement de la rémunération des salariés, est structurellement excédentaire (54,6 milliards de F CFP en 2010) en raison de la masse salariale versée localement par l'Etat aux agents de la fonction publique. En 2010, son solde progresse légèrement, sous l'effet de la faible revalorisation du point d'indice dans la fonction publique (+ 0,5 % au 1^{er} juillet 2010) et de l'augmentation de 2,8 % des effectifs des personnels civils rémunérés par l'Etat (9 248 contre 8 995 en 2009).

Le solde des revenus des investissements, quant à lui, est quasiment stable à - 5,2 milliards de F CFP, sous l'effet de la baisse conjointe des dividendes versés et reçus par les résidents.

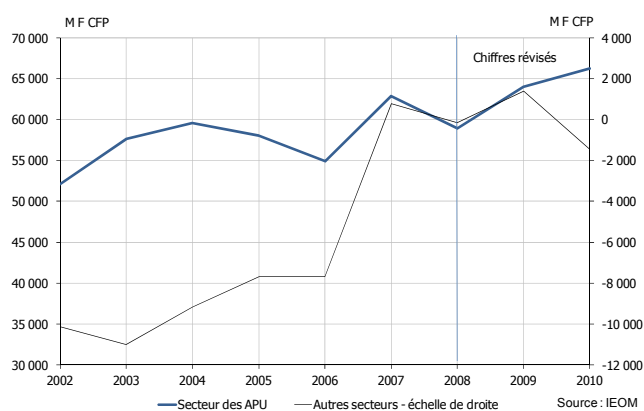
Graphique 13 : Soldes des revenus



2-3 Transferts courants

L'excédent des transferts courants se tasse légèrement (0,6 milliard de F CFP), la progression de 2,2 milliards de F CFP du secteur des administrations publiques due au rattrapage des retards de versement de crédits de paiement de la DGDE au titre de l'exercice 2009 ne permettant pas cependant de compenser la hausse des transferts hors de Polynésie française observée pour les autres secteurs.

Graphique 14 : Soldes des transferts courants

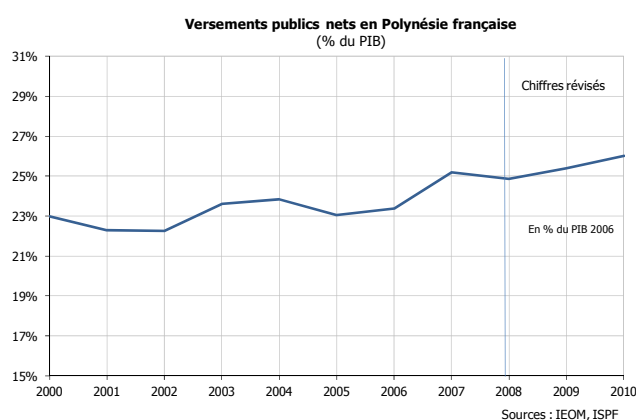


Les versements publics nets

Les versements publics nets de l'Etat en Polynésie française s'établissent à 139,5 milliards de F CFP en 2010 contre 136,2 milliards en 2009, soit + 2,4 %. En progression constante depuis trois ans, ils représentent environ un quart du PIB (sur la base de 2006, dernière donnée publiée).

La hausse de 2010 est imputable aux rémunérations nettes des salariés des administrations publiques et aux transferts courants (versements en retards sur le montant de la DGDE 2009). Le repli des dépenses militaires nettes de 0,7 milliard de F CFP (- 1,1 milliard en 2009) est en lien avec la restructuration des forces armées mise en œuvre par l'Etat sur la période 2010-2015 dans le cadre de la RGPP (Révision générale des politiques publiques).

Graphique 15 : Versements publics nets (en % du PIB)

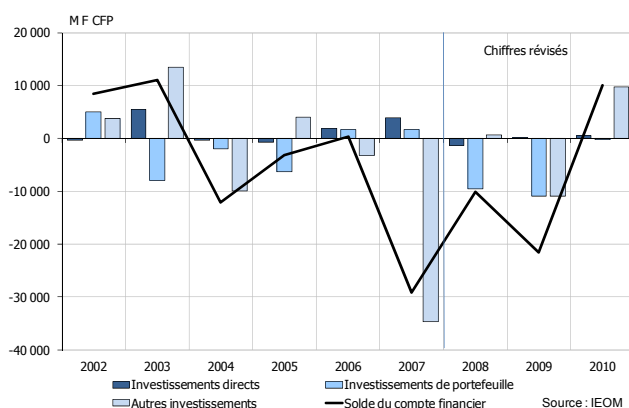


3 - COMPTE FINANCIER

Après une année marquée par des sorties nettes de capitaux (- 21,6 milliards de F CFP en 2009), le compte financier présente en 2010 des entrées nettes à hauteur de 10,1 milliards de F CFP. Cette situation tient au poste « autres investissements » (9,8 milliards de F CFP) et, de façon très marginale, aux investissements directs (0,5 milliard de F CFP).

Les investissements de portefeuille, qui avaient enregistré d'importantes sorties nettes en 2009 (- 10,9 milliards de F CFP), sont quasiment équilibrés. En effet, les achats et les reventes de titres étrangers par les résidents, qui s'affichent en forte baisse par rapport à l'année précédente, se compensent.

Graphique 16 : Soldes des principaux postes du compte financier



3-1 Les investissements directs

Les investissements directs (IDE) se soldent par de légères entrées nettes en 2010 (0,5 milliard de F CFP en 2010 contre 0,2 milliard en 2009). Cette situation presque inchangée ne doit pas masquer des évolutions importantes : elle est la résultante de la forte hausse à la fois des investissements directs vers l'extérieur de la part des résidents et des investissements des non-résidents en Polynésie française. Toutefois, ces progressions s'expliquent davantage par quelques opérations exceptionnelles réalisées dans le secteur de l'hôtellerie que par un redémarrage de l'investissement fondé sur des anticipations de reprise économique.

Les flux nets d'IDE sortants s'accroissent de 7,4 milliards de F CFP pour s'établir à 8 milliards de F CFP. Cette évolution est principalement le fait d'un important désinvestissement dans le secteur hôtelier. Les reventes de biens immobiliers détenus par des Polynésiens à l'étranger se contractent fortement (0,5 milliard de F CFP en 2010 contre 2,2 milliards en 2009), alors que leurs achats, pour lesquels ils privilégient toujours la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et la France baissent de 3,2 milliards de F CFP en 2009 à 2,6 milliards en 2010.

Les flux nets d'IDE entrants augmentent de 7,6 milliards de F CFP en 2010, en raison d'un important investissement hôtelier. Les investissements immobiliers nets des non-résidents en Polynésie française ont progressé sur l'année du fait de la diminution des reventes (0,9 milliards de F CFP en 2010 contre 2 milliards en 2009). Ces acquisitions immobilières restent peu diversifiées, réalisées en quasi-totalité par des Français.

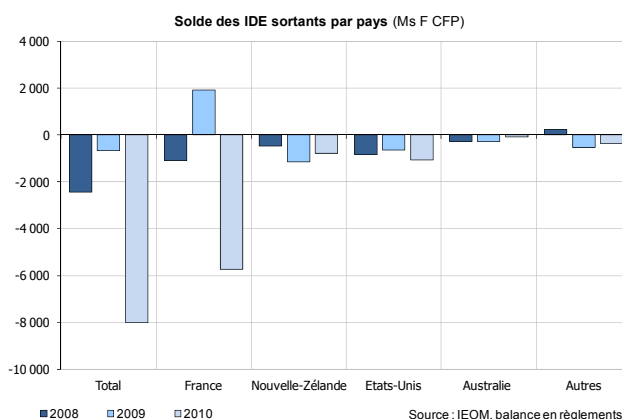
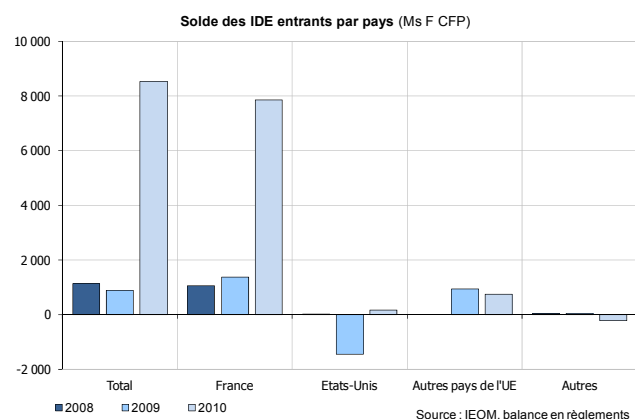
Tableau 2 : Soldes des investissements directs

En millions de F CFP	2008 (1)	2009 (1)	2010	Var. 10/09
Soldes des IDE	-1 310	207	502	295
Solde IDE entrants (+) dont	1 131	876	8 525	7 649
Capital social	749	341	7 675	7 334
Investissements immobiliers	367	-350	431	781
Autres opérations	15	885	419	-466
Solde IDE sortants (-) dont	-2 441	-670	-8 023	-7 353
Capital social	581	347	-5 704	-6 051
Investissements immobiliers	-2 662	-995	-2 070	-1 075
Autres opérations	-361	-22	-248	-226

(1) Chiffres révisés

Source : IEOM

Graphiques 17 et 18 : Solde des IDE par pays



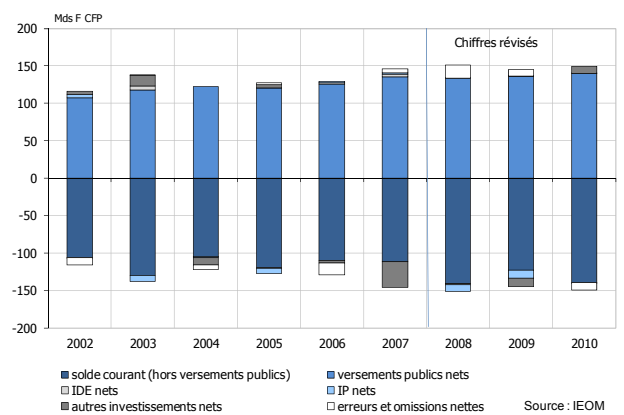
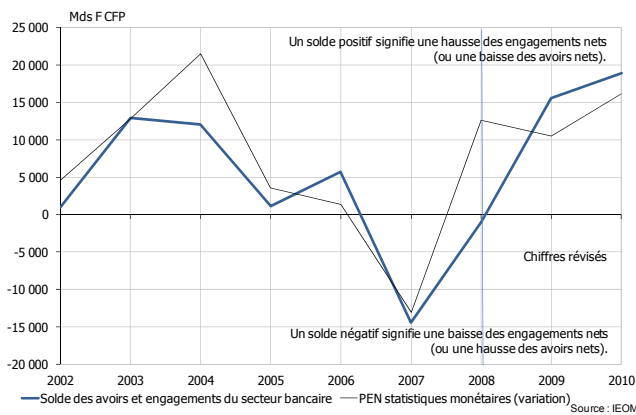
3-2 Les autres investissements et l'équilibre global de la balance des paiements

Après avoir enregistré d'importantes sorties nettes en 2009 (10,9 milliards de F CFP), les flux des autres investissements se sont traduits, en 2010, par des entrées nettes (9,8 milliards de F CFP).

Le secteur bancaire contribue à ce mouvement (18,9 milliards de F CFP en 2010 après 15,6 milliards en 2009). Face à une situation économique dégradée, les banques polynésiennes peinent à collecter des dépôts localement et doivent rechercher des ressources pour financer leur activité sur les marchés financiers ou auprès de leurs maisons-mères. Emprunteuses nettes depuis 2008, leur position extérieure nette continue donc de se détériorer.

Les avoirs nets à l'extérieur des autres secteurs (entreprises et ménages) se réduisent (17,7 milliards de F CFP contre 23,3 milliards en 2009) en lien avec les difficultés de trésorerie générées par la morosité de la conjoncture économique.

Graphiques 19 et 20 : Solde des avoirs et engagements du secteur bancaire et équilibre global de la balance des paiements



II Les tableaux statistiques

Tableau 4 : Balance des paiements de la Polynésie française

En millions de F CFP	Crédits			Débits			Soldes		
	2008 (1)	2009 (1)	2010	2008 (1)	2009 (1)	2010	2008 (1)	2009 (1)	2010
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	269 380	262 744	269 506	276 761	249 544	269 343	-7 381	13 200	163
BIENS	16 407	12 917	14 425	175 767	145 851	162 366	-159 360	-132 934	-147 941
Marchandises générales	16 113	12 499	13 602	166 675	139 337	147 097	-150 562	-126 838	-133 495
données douanières	16 190	12 511	13 868	166 724	139 420	147 257	-150 535	-126 909	-133 389
corrections	-77	-13	-267	-49	-83	-160	-27	71	-107
Avitaillement	255	418	809	9 063	6 472	15 227	-8 807	-6 054	-14 418
Travail à façon et réparations	39	0	15	30	42	42	9	-42	-27
SERVICES	97 097	88 490	86 041	58 582	61 227	57 349	38 515	27 263	28 692
Transports	20 076	17 341	20 412	25 874	21 112	21 518	-5 799	-3 771	-1 106
maritimes	2 538	2 068	2 572	7 253	6 106	6 505	-4 715	-4 038	-3 933
aériens	17 538	15 273	17 840	18 622	15 005	15 014	-1 084	267	2 826
Voyages	42 500	37 811	36 289	12 935	14 084	14 361	29 565	23 727	21 928
Services de communication	3 255	3 601	2 173	1 510	6 103	6 098	1 745	-2 502	-3 925
Services de construction	0	6	147	41	105	1 489	-41	-99	-1 342
Services d'assurances	379	205	180	1 351	1 929	2 081	-972	-1 724	-1 901
Services financiers	286	406	545	1 718	2 910	356	-1 432	-2 504	189
Services d'informatique et d'information	0	0	5	3	28	32	-3	-28	-27
Redevances et droits de licence	24	29	17	140	243	294	-117	-215	-277
Autres services aux entreprises	14 142	14 104	12 164	14 041	13 553	10 118	101	551	2 046
Négoce international	432	321	223	950	377	197	-518	-56	26
Autres services commerciaux	502	494	369	1 451	1 280	891	-950	-786	-522
Locations	123	52	51	457	414	245	-333	-362	-194
Services divers aux entreprises	13 086	13 237	11 520	11 183	11 483	8 786	1 903	1 754	2 734
Services personnels, culturels et récréatifs	1 490	549	623	862	469	610	627	80	13
Services audiovisuels et annexes	73	1	98	50	13	144	22	-12	-46
Autres services personnels	1 417	548	525	812	456	466	605	92	59
Services des administrations publiques	14 947	14 439	13 486	105	691	392	14 841	13 748	13 094
REVENUS	66 938	66 525	66 813	12 257	13 078	12 221	54 681	53 447	54 592
Rémunération des salariés	61 268	61 175	61 908	2 264	2 614	2 126	59 004	58 561	59 782
Revenus des investissements	5 670	5 350	4 904	9 993	10 464	10 095	-4 323	-5 114	-5 191
investissements directs	50	0	127	514	502	982	-464	-502	-855
investissements de portefeuille	1 812	1 779	1 381	1 318	2 050	1 472	494	-271	-91
Autres	3 808	3 570	3 396	8 162	7 912	7 641	-4 354	-4 341	-4 245
TRANSFERTS COURANTS	88 938	94 812	102 227	30 155	29 387	37 407	58 783	65 425	64 820
Secteur des administrations publiques	72 816	77 682	81 784	13 871	13 658	15 534	58 945	64 023	66 250
Autres secteurs	16 122	17 130	20 443	16 285	15 729	21 873	-163	1 401	-1 430
envoi de fonds des travailleurs	894	1 339	1 185	3 396	2 911	4 226	-2 502	-1 572	-3 041
autres transferts	15 228	15 791	19 258	12 889	12 818	17 647	2 339	2 973	1 611
COMPTE DE CAPITAL	1	0	0	0	0	65	1	0	-65
Transferts en capital	1	0	0	0	0	65	1	0	-65

(1) Chiffres révisés

Source : IEOM

<i>En millions de F CFP</i>	Soldes		
	2008 (1)	2009 (1)	2010
COMPTE FINANCIER	-10 096	-21 578	10 109
Investissements directs	-1 310	207	503
Polynésie française à l'étranger	-2 441	-670	-8 023
Capital social	-2 081	-647	-7 774
Autres opérations	-361	-22	-248
Étranger à Polynésie française	1 131	876	8 525
Capital social	1 116	-9	8 106
Autres opérations	15	885	419
Investissements de portefeuille	-9 487	-10 897	-175
Avoirs (résid. / titres émis par des non-résid.)	-9 487	-10 897	-175
Emissions	-41 416	-24 310	-12 319
Négociations	-36 239	-16 499	-3 269
Remboursements	68 168	29 912	15 413
Autres Investissements	700	-10 888	9 783
Avoirs	50 925	76 984	61 997
Prêts	50 926	76 984	61 997
IEOM	89 139	82 774	88 798
Secteur bancaire	-25 941	8 673	-15 847
Autres secteurs	-12 272	-14 463	-10 955
Engagements	-50 224	-87 871	-52 214
Prêts	-50 224	-87 871	-52 214
Administrations publiques	-74 499	-85 963	-80 224
Secteur bancaire	24 985	6 933	34 785
Autres secteurs	-709	-8 842	-6 775
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	17 477	8 377	-10 207
TOTAL GENERAL	0	0	0

(1) Chiffres révisés

Source : IEOM

Tableau 5 : Détails des investissements directs

<i>En milliards de F CFP</i>	Crédits			Débits		
	2008 (1)	2009 (1)	2010	2008 (1)	2009 (1)	2010
COMPTE FINANCIER	369,6	367,0	387,6	379,7	388,6	377,5
Investissements directs	1,9	8,6	15,0	3,3	8,3	14,5
Polynésie française à l'étranger	0,4	2,9	0,6	2,9	3,6	8,6
Capital social	0,2	2,9	0,6	2,3	3,6	8,4
Autres opérations	0,2	0,0	0,0	0,6	0,0	0,3
Étranger à Polynésie française	1,5	5,6	14,4	0,4	4,7	5,8
Capital social	1,5	2,4	9,6	0,4	2,4	1,5
Autres opérations	0,0	3,3	4,7	0,0	2,4	4,3

Source : IEOM

Tableau 6 : Données douanières par produits de la Polynésie française

<i>En milliards de F CFP</i>	Exportations			Importations			Soldes		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Total (CAF/FAB) dont	16,2	12,5	13,9	175,9	147,1	155,3	-159,7	-134,6	-141,5
Secteur agricole	9,0	8,1	8,1	2,8	2,7	2,8	6,2	5,3	5,3
IAA	1,6	1,7	1,8	32,9	32,2	34,1	-31,2	-30,5	-32,3
Biens de consommation	2,6	1,0	1,0	27,5	24,9	25,0	-24,9	-24,0	-24,0
Automobile	0,1	0,1	0,1	15,4	11,9	11,3	-15,3	-11,8	-11,2
Biens d'équipement	2,6	1,5	2,5	34,3	27,3	27,0	-31,7	-25,8	-24,5
Biens intermédiaires	0,3	0,2	0,3	37,6	31,4	34,9	-37,3	-31,2	-34,6
Energie	0,0	0,0	0,0	25,4	16,6	20,1	-25,4	-16,6	-20,1

Sources : Douanes-ISPF

Tableau 7 : Données douanières par pays partenaire de la Polynésie française

% du total des exportations / importations	Exportations			Importations		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Hong Kong	41,4%	36,6%	29,8%	0,4%	0,4%	0,5%
Japon	14,2%	21,3%	20,0%	2,6%	2,7%	2,7%
France	19,6%	17,5%	12,9%	30,2%	30,2%	28,1%
Autres pays de l'Union européenne à 27	4,4%	2,7%	12,2%	14,7%	14,5%	14,1%
Etats-Unis	8,1%	11,0%	11,5%	9,9%	10,3%	10,1%
Nouvelle-Calédonie	2,8%	2,9%	2,6%	0,2%	0,1%	0,2%
Chine	1,9%	2,2%	2,2%	7,4%	8,4%	9,4%
Australie	0,6%	0,8%	2,1%	3,2%	3,7%	3,2%
Singapour	0,3%	0,4%	1,9%	14,2%	11,1%	12,7%
Nouvelle-Zélande	0,8%	1,6%	1,6%	6,2%	7,5%	8,1%
Autres	6,6%	4,5%	4,8%	17,4%	18,7%	19,0%

N.B. : Les parts sont exprimées en valeur CAF/FAB

Sources : Douanes-ISPF

Tableau 8 : Services par pays partenaire de la Polynésie française

En % du total des services	Crédits			Débits		
	2008 (1)	2009 (1)	2010	2008 (1)	2009 (1)	2010
France	52%	50%	46%	60%	51%	46%
Autres pays de l'Union Européenne à 27	16%	23%	25%	2%	7%	9%
Etats-Unis	18%	15%	17%	22%	24%	24%
Nouvelle-Zélande	4%	4%	4%	7%	9%	9%
Japon	4%	3%	3%	2%	2%	1%
Australie	2%	1%	1%	2%	3%	3%
Nouvelle-Calédonie	0%	0%	0%	2%	2%	4%
Singapour	0%	0%	0%	4%	1%	1%
Autres	3%	3%	4%	-1%	2%	3%

(1) chiffres révisés

Source : IEOM

N.B. : Les données sont tirées des balances en règlements.

Tableau 9 : Répartition géographique des investissements immobiliers

Investissements immobiliers de la Polynésie-française à l'étranger en 2010

En millions de F CFP	Montants	Part en %
Solde (ventes - achats) dont	-2 070	100
Nouvelle-Zélande	-779	38
Etats-Unis	-622	30
Pays de l'Union européenne à 27	-361	17
dont France	-313	15
Autres pays	-308	15

Source : IEOM, balance en règlements

Investissements immobiliers de l'étranger en Polynésie-française en 2010

En millions de F CFP	Montants	Part en %
Solde (achats - ventes) dont	431	100
Pays de l'Union européenne à 27	660	153
dont France	660	153
Autres pays	-229	-53

Source : IEOM, balance en règlements

1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

1-1 Définition

La balance des paiements est un document statistique, présenté suivant les règles de la comptabilité en partie double, qui rassemble et ordonne l'ensemble des transactions économiques et financières d'une économie – un territoire, un pays ou une zone économique – avec le reste du monde, au cours d'une période donnée.

La balance des paiements est, par construction, équilibrée dans la mesure où chaque transaction avec un non-résident a une contrepartie financière, une variation d'avoirs ou de dettes vis-à-vis des non-résidents. Dans le cas le plus simple, une exportation ou une cession de titres par les résidents donne naissance en contrepartie à une augmentation de leurs avoirs liquides (par exemple, les dépôts des résidents auprès des banques non résidentes) ou une diminution de leurs engagements (par exemple un remboursement d'avances précédemment obtenues auprès de banques résidentes).

1-2 Objectifs

Mesurant les transactions entre résidents et non-résidents, la balance des paiements est une source d'information clé. Elle permet de calculer le besoin ou la capacité de financement de la collectivité¹ qui résulte de l'analyse de l'équilibre entre les niveaux d'épargne et d'investissement. La balance des paiements permet également d'évaluer l'insertion de la collectivité dans son environnement extérieur. Elle constitue enfin un élément non négligeable des comptes économiques de la collectivité par la fourniture d'éléments statistiques qui contribuent à l'élaboration de certains agrégats macroéconomiques.

1-3 Aspects institutionnels et cadre conceptuel

L'élaboration de la balance des paiements est prise entièrement en charge par l'IEOM depuis 2009. Depuis 1999 et jusqu'en 2009, la balance des paiements des COM était publiée sous double timbre de la Banque de France et de l'IEOM, sur mission du Trésor. Elle prend maintenant pour référence les textes réglementaires de l'IEOM, dont l'assise légale est donnée par la LODEOM (Loi pour le Développement Economique des Outre-mer, promulguée le 27 mai 2009 - article 56). Ces textes réglementaires, dont le cadre conceptuel est présenté dans la cinquième édition du manuel du FMI, sont présentés sous forme de fiches sur le site internet de l'IEOM (www.ieom.fr, rubrique « balance des paiements »).

1-4 Disponibilité des données, publications et politiques de révisions

Depuis 1999, une balance des paiements pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française est confectionnée, dans un délai de neuf mois après la clôture de l'exercice. Les révisions annuelles interviennent sur les trois années précédentes.

¹ Par collectivité, on entend la Nouvelle-Calédonie ou la Polynésie française.

1-5 Conventions de signe

La balance des paiements est toujours présentée du point de vue de la Nation ou du territoire, contrairement à la comptabilité nationale au sein de laquelle les échanges avec l'extérieur sont généralement présentés du point de vue de l'agent « reste du monde ».

Par convention, un chiffre positif (crédit) correspond à une exportation ou à une recette lorsqu'il se rapporte à une opération réelle c'est-à-dire à des échanges de biens, de services et des paiements de revenus. Un chiffre négatif (débit) représente une importation ou une dépense. S'agissant du compte financier, un chiffre positif reflète une diminution des avoirs ou une augmentation des engagements, qu'ils soient financiers ou monétaires ; un chiffre négatif représente une augmentation des avoirs ou une diminution des engagements.

2 - CONCEPTS ET DÉFINITIONS CLÉS

2-1 Résidents / non-résidents

Le critère de base est celui de la résidence des agents économiques, distinct du critère de nationalité. Pour les besoins de l'établissement de la balance des paiements, les résidents et les non-résidents se définissent comme suit :

- sont **résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs implantations dans la collectivité qui établit sa balance des paiements. Sont également résidentes les personnes physiques, quelle que soit leur nationalité, ayant leur principal centre d'intérêt dans la collectivité qui établit sa balance des paiements, à l'exception des militaires en poste dans la collectivité, qui restent des non-résidents quelle que soit la durée de leur mission ;
- sont **non-résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs établissements hors de la collectivité ; les forces armées, notamment les unités stationnées dans la collectivité ; les consulats étrangers dans la collectivité ; les organismes internationaux, y compris ceux ayant leur siège dans la collectivité (par exemple, Commission du Pacifique Sud en Nouvelle-Calédonie). Sont également non-résidentes les personnes physiques ayant leur principal centre d'intérêt hors de la collectivité, c'est-à-dire qui y ont leur installation effective ; les militaires en poste dans la collectivité, quelle que soit la durée de leur mission.

2-2 Nouvelle-Calédonie (resp. Polynésie française) / extérieur

La Nouvelle-Calédonie (resp. Polynésie française) établit sa balance des paiements vis-à-vis de l'extérieur réparti entre :

- le territoire dénommé « France » (comprenant la France métropolitaine, les Départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et la principauté de Monaco) ;
- « l'étranger » auquel sont assimilées les collectivités d'outre-mer de la Polynésie française (resp. Nouvelle-Calédonie) et de Wallis-et-Futuna.

2-3 Secteurs économiques résidents

Dans certaines parties de la balance des paiements – notamment les transferts courants, les investissements de portefeuille, les autres investissements – les montants recensés font l'objet d'un classement en fonction du secteur économique auquel appartient le résident à l'origine de l'opération. On distingue dans ce cas :

- les autorités monétaires c'est-à-dire l'IEOM ;
- les administrations publiques : collectivités locales, organismes de Sécurité sociale ;

les institutions financières monétaires (IFM) hors IEOM comprenant les établissements de crédit et toutes les autres institutions financières dont l'activité consiste à recevoir des dépôts et/ou de proches substituts des dépôts de la part d'entités autres que les IFM et, pour leur compte propre, à octroyer des crédits et/ou à effectuer des placements en valeurs mobilières ;

- les autres secteurs à savoir tous les agents économiques non inclus dans les trois secteurs ci-dessus (entreprises industrielles et commerciales, assurances, OPCVM non-monétaires, ménages et institutions à but non lucratif au service des ménages).

3 - SOURCES STATISTIQUES

3-1 Système de collecte

La collecte des données de la balance des paiements repose sur l'obligation faite à tous les résidents de déclarer à l'IEOM leurs opérations avec les non-résidents, directement ou par l'intermédiaire des banques résidentes¹.

Les opérations sont généralement déclarées en termes de flux bruts, sans compensation entre les recettes et les dépenses. Toutefois, les mouvements sur les avoirs et les engagements vis-à-vis de l'extérieur de l'IEOM, des administrations publiques, des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, tout comme ceux sur les crédits commerciaux, résultent de variations entre les encours de début et de fin de période.

3-2 Agents déclarants

Les obligations déclaratives liées à la balance des paiements sont décrites dans les textes réglementaires disponibles sur le site Internet de l'IEOM à la rubrique balance des paiements : www.ieom.fr.

- **Les intermédiaires financiers** (établissements de crédit, OPT, IEOM, AFD, etc.) pour toutes leurs opérations pour compte propre et pour celui de leur clientèle résidente.

- **Les administrations publiques** (Trésorier Payeur Général ; forces armées).

- **Les déclarants directs**

Les déclarants directs généraux (DDG) : ce sont des entreprises dont le montant des opérations avec l'extérieur (via des banques résidentes ou des comptes détenus hors de la collectivité) excède au cours d'une année civile un certain seuil.

Les déclarants directs partiels (DDP) : il s'agit des détenteurs de comptes à l'extérieur qui sont assujettis à une déclaration directe pour les mouvements initiés à partir de ces comptes, quand le total (mensuel) de leurs paiements entrants et sortants à travers ceux-ci dépasse un certain seuil.

Les compagnies aériennes étrangères : ce sont des compagnies non-résidentes qui exercent une activité dans le territoire et qui doivent déclarer l'ensemble des règlements liés à leur activité commerciale d'escale ou de représentation, ainsi que les opérations avec leur siège social ou avec des sociétés sœurs à l'extérieur.

- **Les douanes**

Les douanes via les instituts de statistiques locaux (ISEE, ISPF) transmettent à l'IEOM les données relatives aux exportations et aux importations de biens.

¹ Un ensemble de seuils permet néanmoins d'alléger la charge déclarative.

• Les voyageurs

Les enquêtes tourisme, élaborées à partir des déclarations des voyageurs quittant le territoire ou entrant dans le territoire, permettent d'alimenter les lignes « voyages » des balances des paiements. Elles sont conduites par l'ISEE (en Nouvelle-Calédonie) et l'ISPF (en Polynésie française).

3-3 Les informations complémentaires

• La base des agents financiers (BAFI)

Elle est gérée par l'IEOM et est utilisée pour vérifier les montants déclarés par les banques concernant leurs créances et engagements vis-à-vis des non-résidents, ainsi que certains flux.

4 - PRINCIPALES RUBRIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Les rubriques de la balance des paiements sont réparties entre :

le compte de transactions courantes, qui se divise en biens, services, revenus et transferts courants ;

le compte de capital, qui regroupe les transferts en capital (remises de dettes, pertes sur créances, etc.) et les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (brevets, marques, etc.) ;

le compte financier qui se décompose notamment entre les investissements directs, les investissements de portefeuille, les autres investissements et les avoirs de réserve.

Enfin, le poste « erreurs et omissions » est un poste d'ajustement dont l'existence tient à ce que, contrairement à l'exigence d'un véritable système de comptabilisation en partie double, les enregistrements en débit et crédit dans la balance des paiements ne sont pas inscrits simultanément à l'occasion de chaque transaction mais résultent de déclarations différenciées qui peuvent générer des erreurs, des oublis ou des décalages de période.

4-1 Le compte de transactions courantes

4-1-1 Les biens

• Les marchandises générales

Cette rubrique recense les transferts de propriété de biens meubles entre résidents et non-résidents valorisés à la valeur de marché des biens à la frontière de l'économie exportatrice. Elle est alimentée à partir des statistiques douanières qui subissent un certain nombre de corrections :

les importations, qui sont comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance, fret), sont ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) en cohérence avec les exportations (déclarées FAB) ; les frais d'expédition (assurances, transports) sont réaffectés aux rubriques de services appropriées ;

les flux relatifs aux biens exportés ou importés en vue de transformation ou de réparation pour lesquels il n'y a pas de transfert de propriété sont exclus.

• L'avitaillement

Cette rubrique recouvre les achats de biens dans les ports et les aéroports par les transporteurs résidents à l'extérieur et par les transporteurs non-résidents en Nouvelle-Calédonie (resp. Polynésie française) tels que les carburants, provisions et fournitures. En sont exclus les services apparentés (remorquage, emmagasinage, etc.) qui s'enregistrent parmi les services de transport.

4-1-2 Les services

• Les transports

Ils sont éclatés entre les transports maritimes et aériens. Cette ligne enregistre, outre les règlements déclarés au titre de l'acheminement des marchandises et des transports de passagers ainsi que des frais associés (à l'exception de l'avitaillement), la part des frais d'expédition contenue dans les règlements de marchandises.

• Les services de communication

Ils regroupent les règlements liés à des services postaux, télégraphiques ou téléphoniques, à l'utilisation de réseaux de télécommunications et à la transmission de données.

• Les services de construction

Ils enregistrent les règlements relatifs aux frais de fonctionnement et bénéfices de chantiers, aux dépenses de prospection minière et de forages pétroliers conduits par des résidents à l'extérieur ou au sein de la collectivité par des non-résidents, ainsi que les achats de marchandises liés à ces travaux, lorsqu'ils sont effectués dans des pays tiers.

• Les services d'assurance

Les services d'assurance comprennent les diverses formes d'assurance fournies aux non résidents par les compagnies d'assurance résidentes et vice-versa. Ils recouvrent les services d'assurances dites directes (assurance du fret, assurance-vie, assurance dommages ou accidents, etc.) et la réassurance.

• Les services financiers

Il s'agit des commissions et frais perçus par le secteur bancaire ou les autres secteurs lors, par exemple, d'opérations de change, de transactions sur valeurs mobilières, etc.

• Les autres services aux entreprises

Ils sont décomposés en **négoce international**, **autres services commerciaux**, **locations** et **services divers aux entreprises**. Sont recensés au titre du **négoce international** les règlements nets liés aux achats de marchandises « étrangères », non importées sur le territoire douanier calédonien (resp. polynésien), puis revendues à des non-résidents, ainsi que les achats et ventes à des non-résidents de marchandises calédoniennes (resp. polynésiennes) ne quittant pas le territoire douanier calédonien (resp. polynésien). Les **services divers aux entreprises** rassemblent les services techniques (frais d'étude et de recherche, assistance technique), les honoraires de membres des professions libérales, les frais d'abonnement et de publicité, les services administratifs entre affiliés (frais de gestion de succursales, agences, bureaux, etc.).

• Les services personnels, culturels et récréatifs

Ils sont subdivisés en **services audiovisuels et annexes** et **autres services personnels** et comprennent les règlements relatifs aux redevances cinématographiques, aux achats, ventes et locations de programmes de télévision et de radio, ainsi que les services rendus aux personnes non recensés par ailleurs.

• Les services des administrations publiques

Cette ligne recense principalement les dépenses de fonctionnement et d'investissement effectuées dans la collectivité par les forces armées, considérées comme une entité non résidente. Elle recense notamment la part des salaires des militaires consommée localement.

• La rubrique « voyages »

Cette rubrique retrace les dépenses des personnes physiques lors de leurs déplacements à l'extérieur. Au crédit de la rubrique « voyages » figurent les dépenses des personnes physiques non-résidentes en Nouvelle-Calédonie (resp. Polynésie française) et au débit celles des résidents à l'extérieur de la collectivité (quel que soit le motif du déplacement : voyages touristiques, voyages d'affaires, etc.). Les dépenses et recettes de transport liées aux voyages internationaux ne sont en revanche pas enregistrées sur cette ligne, mais avec les services de transport.

Jusqu'en 2007 en Nouvelle-Calédonie (et 2008 en Polynésie française), les flux de la ligne « voyages » étaient principalement appréhendés à partir des échanges de billets de banque et de paiements effectués par carte bancaire. Depuis, ces flux sont mesurés à partir de l'enquête tourisme de l'ISEE (resp. de l'ISPF) en conformité avec la méthodologie retenue par la Banque de France pour l'établissement de la balance des paiements de la « France ».

4-1-3 Les revenus

Les revenus sont partagés entre **rémunérations des salariés** et **revenus des investissements**. Les **rémunérations des salariés** comprennent les salaires et traitements versés par des employeurs non résidents à leurs salariés résidents (y compris les rémunérations versés par l'Etat métropolitain à ses agents) et inversement. Les **revenus des investissements** correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille et autres revenus d'investissements).

4-1-4 Les transferts courants

Les transferts courants sont ventilés par secteur. Les **transferts courants des administrations publiques** comprennent essentiellement les transferts courants des administrations publiques métropolitaines (notamment prestations sociales dont pensions, dotations, impôts et taxes). Les **transferts des autres secteurs** sont ventilés en deux rubriques, les **envois de fonds des travailleurs** et les **autres opérations**. Les **envois de fonds des travailleurs** reprennent les montants transférés à l'extérieur par des travailleurs résidents et vice-versa. Les **autres opérations** comprennent des opérations de nature très diverse, parmi lesquelles : les indemnités versées et les primes reçues par des compagnies d'assurance résidentes à des non-résidents et inversement (à l'exception de la part représentative de la charge de services – commissions – répertoriée en services d'assurance) ; les dons et versements humanitaires ; les subventions et donations ; les indemnités pour rupture de contrat ; etc.

4-2 Le compte financier

• Les investissements directs

Les investissements directs couvrent les opérations effectués par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion. Par convention, on considère qu'une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10% du capital social de l'entreprise investie.

Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie (ligne **capital social**), mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (opérations de prêt, flux de trésorerie etc. ; ligne **autres opérations**). Les investissements immobiliers sont également considérés comme des investissements directs.

• Les investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille comprennent toutes les opérations « fermes » sur titres négociables entre résidents et non-résidents, achats à l'émission, négociations et remboursements, à l'exception de celles comprises au sein des investissements directs, des avoirs de réserve et des produits financiers dérivés.

• Les autres investissements

Ce poste englobe toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne figurent pas sous une autre rubrique du compte financier. Il se répartit entre créances et engagements des résidents vis-à-vis de l'extérieur, puis par nature d'opérations (crédits commerciaux, prêts et emprunts, autres avoirs et engagements), enfin par secteur résident à l'origine des créances et engagements :

les avoirs de l'IEOM retracent l'ensemble des transferts publics et privés avec la France métropolitaine qui s'effectuent par l'intermédiaire du compte d'opérations de l'IEOM ;

les engagements des administrations publiques renseignent sur l'augmentation ou la diminution des emprunts contractés par les administrations publiques résidentes à l'extérieur de la collectivité (généralement auprès d'établissements tels que l'Agence française de développement, Dexia ou la Caisse des dépôts) ;

les avoirs et engagements du secteur bancaire permettent d'observer l'évolution de la position « dépôts-crédits » du système bancaire local à l'égard de l'extérieur. Pour les avoirs, une inscription en débit correspond à une augmentation de la trésorerie placée hors de Nouvelle-Calédonie (resp. Polynésie française) ou à une hausse des concours accordés à la clientèle non-résidente. Pour les engagements, une inscription en crédit traduit une augmentation des emprunts du secteur bancaire local à l'extérieur ou une progression des dépôts des non-résidents auprès du secteur bancaire local. Le solde des avoirs et engagements du secteur bancaire mesuré dans la balance des paiements peut différer de la variation de la position extérieure nette du secteur bancaire établie à partir des statistiques monétaires en raison de différences de champs (l'ensemble des avoirs et engagements du secteur bancaire – opérations interbancaires et opérations avec la clientèle – sont retracés en balance des paiements alors que les statistiques monétaires ne couvrent que les opérations interbancaires ; le secteur bancaire inclut l'OPT mais exclut les sociétés financières en balance des paiements – situées dans les « autres secteurs » – contrairement aux statistiques monétaires) ;

les avoirs de réserve : l'IEOM ne détient ni stock d'or, ni avoirs en Droits de Tirage Spéciaux (DTS) et ne constitue pas de réserves auprès du Fonds Monétaire International. Le poste « avoirs de réserve » n'apparaît donc pas dans la balance des paiements des collectivités d'outre-mer.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles
et téléchargeables gratuitement
sur le site www.ieom.fr.

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Max REMBLIN
Editeur : IEOM
Imprimé par Imprimerie Chaumont - 75010 Paris
Achévé d'imprimer en octobre 2011
Dépôt légal : octobre 2011 – N° ISSN 1762-5114

